

„ cultiver & en affermer la pêche à ceux que la  
 „ Jonte choisira.

„ 6. Ceux qui désobéiront à la Jonte ou à ses  
 „ Officiers, ou qui refuseront d'accepter les Charges &  
 „ Emplois conferez par elle, seront déclarés rebel-  
 „ les & condamnés à mort avec confiscation des  
 „ Biens, de même que ceux qui oseront mépriser  
 „ ou tourner en ridicule les titres qui seront donnés  
 „ aux Primats du Royaume, à la Jonte du Gou-  
 „ vernement & à tous les Officiers & Ministres de  
 „ la Diette de Convocation.

„ 7. Quiconque osera insinuer en aucune façon  
 „ de traiter avec les Genoïs, ou de détourner les  
 „ Peuples de s'en tenir aux présentes délibérations,  
 „ sera sujet aux mêmes peines.

„ 8. André Ciacaldi, Jacinte Pauli & Don Lollis  
 „ Ciaferri, déjà élus Généraux du Royaume, seront  
 „ à l'avenir reconnus Primats du Royaume, avec  
 „ le titre d'Altesse Royale, qu'on donnera aussi doté-  
 „ navant aux Chefs & Primats, tant de la Diette  
 „ générale que de la Jonte.

„ 9. On convoquera une Diette générale, la-  
 „ quelle sera qualifiée de Sérénissime: Chaque Ville  
 „ & Village y enverra un Député: Douze suffiront  
 „ pour représenter tout le Royaume. Ces Députés  
 „ auront l'autorité de délibérer & décider de toutes  
 „ les affaires, taxes & impositions, & auront le  
 „ titre d'Excellence, tant dans cette Diette que  
 „ dans les lieux de leur demeure, avec la Superio-  
 „ rité & le Commandement respectif à chacun  
 „ d'eux, subordonnés néanmoins aux Primats & à  
 „ la Jonte.

„ 10. La Jonte Souveraine sera composée de 6.  
 „ Sujets, qui fixeront leur demeure dans le lieu qui  
 „ sera déterminé: Ils auront le titre d'Excellence, &  
 „ seront changez de trois en trois mois par la

„ Diette